



ESSONNE BALLAINVILLIERS CHAPTER

DEMANDE D'ADHESION – SAISON 2026

bureau@ballainvilliers-chapter.com



Chapter: 7608

IDENTIFICATION ADHERENT PILOTE

Nom :	Prénom :	Né(e) le :
Profession :		
Adresse :		
Code Postal :		Ville :
Téléphone fixe	Téléphone mobile	Email (confidentialité assurée, copie cachée)

INSCRIPTION HARLEY OWNERS GROUP (H.O.G.)

Contact téléphone : 00800 11 11 22 23

Numéro d'adhérent : Date d'expiration :

QUALIFICATION (SECOURISME)

Formation au Secours des Personnes :

Si oui, laquelle :

Allergies :

Groupe Sanguin :

IDENTIFICATION DE LA MOTO

Immatriculation : Modèle :
Compagnie d'assurance : N° de police :
N° Permis de conduire : Catégorie(s) :

PERSONNE(S) A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT

Nom Prénom Téléphone Merci de préciser le lien de parenté

COTISATION

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE : 50,00€/PILOTE ; 70,00€/COUPLE AVEC 2 MOTOS
(Montant de la cotisation à partir du 15 juillet : 25,00€/PILOTE et 35€/COUPLE avec 2 motos)

Montant réglé :€ Mode de règlement : CHEQUE ☐ (à l'ordre d'A.B.C.) Espèces ☐ Virement ☐ CB ☐
En cas de règlement par virement, votre adhésion n'est définitive qu'à réception de celui-ci.

MERCI DE LIRE ET SIGNER L'ENGAGEMENT ET LES AUTORISATIONS SE TROUVANT AU VERSO DE CE FORMULAIRE,
SIGNATURES NECESSAIRES A L'ENREGISTREMENT DE VOTRE ADHESION ➡ ➡

SIGNATURE DU MEMBRE : _____ DATE: __ / __ / __

DEMANDE D'ADHESION SAISON 2026



Je soussigné(e) : _____

ENGAGEMENT

Adhérent de l'Association Ballainvilliers Chapter (A.B.C.), déclare être titulaire du permis de conduire de catégorie A en cours de validité et m'engage à signaler au Chapter tout retrait de mon permis, quelle qu'en soit la cause. Je certifie que la motocyclette que j'utilise ou utiliserai dans le cadre des événements organisés par le Chapter ou le H.O.G., sera sous ma responsabilité pleine et entière ; et je m'engage à faire mon affaire personnelle des dommages matériels subis par mon véhicule tout comme des dommages corporels que je pourrais subir à son guidon.

Je suis informé des risques inhérents à la conduite de motocyclettes, en particulier du roulage en groupe et m'engage à maintenir mon (mes) motocyclette(s) en parfait état de fonctionnement. Je m'engage à toujours porter un casque homologué. Je m'engage à respecter le code de la route et les règles de sécurité mises en place par le Chapter.

La responsabilité civile du fait notamment de l'usage des véhicules vis-à-vis des tiers est garantie par les propriétaires des véhicules eux-mêmes. En conséquence, je m'engage à ce que mon (mes) motocyclette(s) soient couvertes par une assurance responsabilité civile couvrant tous les dégâts pouvant être causés aux tiers et à leurs biens, y compris dans le cadre des événements organisés de manière collective par le Chapter. Je m'engage à avoir sur moi en toutes circonstances les documents attestant de cette assurance lors de ces événements.

Je reconnais avoir pris connaissance de la Charte Annuelle pour les Chapters du H.O.G. (disponible en lecture au secrétariat du Chapter) et du règlement intérieur de l'Association Ballainvilliers Chapter disponible sur le site du Chapter dans la rubrique « docs utiles ». Je m'engage à m'y conformer sans réserves, et en particulier à respecter la loi régissant la consommation d'alcool et ses limitations imposées aux conducteurs de véhicules.

Je m'engage à ne pas rechercher la responsabilité du Chapter et du H.O.G., au titre des dommages corporels ou matériels qui pourraient être causés à moi-même et à quiconque, résultant de l'usage personnel de ma moto ou pouvant découler de tout incident ou accident survenant au cours ou à l'occasion d'un événement organisé par le Chapter ou par le H.O.G. Je m'engage par avance à n'exercer aucune poursuite à l'encontre du Chapter et du H.O.G., au titre du présent engagement.

Je m'engage à ne pas utiliser les informations concernant les autres adhérents auxquelles je pourrai accéder, à quelques fins que ce soit.

AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIES

Autorise par la présente l'Association Ballainvilliers Chapter, représentée par son président, à diffuser les photographies prises lors des événements qu'elle organise et sur lesquelles je figurerai, en vue de les mettre en ligne sur le site internet du Chapter. Cette autorisation est valable pour une durée indéterminée mais pourra être révoquée à tout moment par moi-même sur simple demande. La présente autorisation est incessible, et ne s'applique qu'au site Internet du Chapter, aux publications du H.O.G, de LegendMotorBike et de Freeway.

AUTORISATION DE TRAITEMENT INFORMATIQUE

Les informations recueillies sont nécessaires à mon adhésion. J'ai pris connaissance qu'elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat du Chapter. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi que du règlement général sur la protection des données (RGPD) du 25/05/2018, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui me concernent. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations me concernant, il me suffit d'en faire la demande au secrétariat du Chapter.

PORT DES COULEURS DU CHAPTER

Le port des couleurs n'est pas obligatoire. Toutefois, elles ne seront délivrées qu'après validation du Directeur du Chapter en concertation avec les membres du bureau pour tout adhérent qui souhaite en faire acquisition. Au terme d'une période décidée par le bureau, sous réserve que l'adhérent se soit conformé aux règles de roulage en groupe avec le Chapter et ait intégré l'état d'esprit du Chapter, celui-ci pourra porter les couleurs. Chaque adhérent du Chapter de Ballainvilliers doit porter ses couleurs avec fierté. Tout adhérent devra cesser le port des couleurs dès l'instant où il quittera le Chapter et quelle qu'en soit la raison.

☐ J'accepte de recevoir des informations de la part du bureau du Chapter par toutes voies de communication.

SIGNATURE DU MEMBRE : _____ DATE : __ / __ / __

AVEZ-VOUS UN PASSAGER HABITUEL ?

Nom et prénom : _____